



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 04 OCT. 2021

LE MINISTRE

N/Réf : CE 830023

V/Réf :

dm Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 9 mars 2021, vous avez appelé mon attention sur les inquiétudes suscitées par la fin de la dérogation introduite par le règlement (UE) n° 2017/185 autorisant les Etablissements d'Abattage Non Agréés (EANA) à transformer leur production sans agrément sanitaire.

Cette dérogation ayant pris fin le 31 décembre 2020, le Gouvernement n'ignorait pas pour autant l'impact majeur induit par une telle évolution sur l'activité des EANA qui sont nombreux à transformer leurs produits.

Aussi, les autorités françaises ont interpellé, dès la fin de l'année 2019, la Commission européenne pour que le cas particulier de ces établissements puisse être pris en compte, particulièrement à un moment où la pandémie de Covid-19 impactait les entreprises agricoles et agroalimentaires françaises. Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a porté le sujet dans les enceintes européennes et notamment auprès de la Commissaire chargée de la santé.

Après le refus de la Commission européenne exprimé en début d'année, le Gouvernement a entrepris de nouvelles démarches auprès du Parlement européen pour justifier le bien-fondé de la pérennisation de l'activité de transformation dans les EANA. Ces efforts d'explication et de persuasion ont été bénéfiques puisqu'une adaptation du cadre législatif interviendra d'ici la fin d'année. Ainsi, la dérogation qui était mise en place par le règlement 2017/185 sera finalement bien pérennisée via la modification du règlement 853/2004 à venir prochainement.

.../...

Monsieur Franck MONTAUGE
Sénateur du Gers
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Dans ce contexte, si des dispositions nationales ont été prises pour permettre aux établissements concernés de poursuivre leur activité, il n'est plus nécessaire désormais d'élaborer un dispositif national fondé sur les mesures de flexibilité permises par la réglementation européenne.

En tant que Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, je suis très attaché au maintien de la valorisation de produits frais et locaux dans les exploitations agricoles. Comme je m'y étais engagé, grâce à la persévérance des autorités françaises et au soutien de plusieurs autres Etats membres, ces activités de transformation pourront perdurer sans aucune contrainte supplémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Soyez assuré de ma sollicitude
Sur ce sujet

Très respectueusement,

Julien DENORMANDIE

